la filière
CENTRE NATIONAL DE FORMATION
CFPTS

Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

Recyclage - Accroche et levage

Session 2020 : le 15 avril
1 jour, 7h
10 participants

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Prévenir tout risque d'accident lié à la manipulation de la machinerie et des structures motorisées utilisées dans le spectacle en intégrant l'évolution des techniques et de la réglementation.
Satisfaire à l'obligation de formation prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail dans le domaine de la sécurité pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage.

Objectifs pédagogiques

Identifier les évolutions techniques et réglementaires intervenant dans l'utilisation des équipements de machinerie scénique et motorisés.

Public

Responsables d'opérations de levage faisant appel à la machinerie scénique et aux structures multidimensionnelles motorisées, techniciens de plateau, machinistes, régisseurs, responsables d'accroches, directeurs techniques.

Prérequis

Personnel ayant suivi la formation "Accroche et levage - machinerie scénique et/ou moteurs et ponts".

Évaluation des prérequis

Joindre la copie de l'attestation de formation "Accroche et levage - machinerie scénique et/ou moteurs et ponts".

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE
Direction Patrick Ferrier
92, av. Gallieni 93177 Bagnolet cedex
Tél. 01 48 97 25 16
Fax 01 48 97 19 19
www.cfpts.com
SIRET 31360884600025
NAF 8559A
N° d'agrément de l'organisme de formation 11930121093
Association loi 1901, conventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication
N° de TVA intracommunautaire
n° FR76313608846

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
NF SERVICE
Formation continue en alternance et hors alternance
www.marque-nf.com

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

A - RETOURS D'EXPÉRIENCES APRÈS MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS APPLICABLES AU LEVAGE

B - TEXTES DU LEVAGE : RAPPELS ET ÉVOLUTIONS
1 - Directive 2006/42/CE relative aux appareils et accessoires de levage applicable depuis le 29 décembre 2009
2 - Arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage
3 - Arrêté du 2 mars 2004 relatif au carnet de maintenance des appareils de levage
4 - Règles techniques de prévention des risques liés au levage de charges par les machines, quelle que soit leur énergie motrice (annexe I à l'art. R 4312-1 du Code du Travail : extraits relatifs au levage)
5 - Arrêté du 11 mars 2008 portant publication des références des normes réputées permettre de satisfaire aux règles techniques définies par les articles R. 233-84 et R. 233-151 (anc.) du Code du Travail et les annexes qu'ils prévoient
6 - Arrêté du 5 février 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (modification de règlement de sécurité dans les établissements de type L) : extraits relatifs aux matériels et opérations de levage.

Évaluation des acquis

Évaluation individuelle du transfert des connaissances acquises sur les situations de travail.

Validation

Attestation de fin de formation avec grille d'auto-évaluation sur les acquis de formation.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques - Analyse retours d'expériences.

Intervenants pressentis

C. DOUBLIEZ : référent du secteur construction de décor/bois au CFPTS - chef constructeur de décor ; R. MUNOZ : régisseur plateau.

Matériel pédagogique

Support de cours des formateurs - remise de documentation.

Équipements et matériel technique

Salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE
Direction Patrick Ferrier
92, av. Gallieni 93177 Bagnolet cedex
Tél. 01 48 97 25 16
Fax 01 48 97 19 19
www.cfpts.com
SIRET 31360884600025
NAF 8559A
N° d'agrément de l'organisme de formation 11930121093
Association loi 1901, conventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication
N° de TVA intracommunautaire n° FR76313608846

4/ SESSION, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Session 2020 : le 15 avril.

Horaires du stage : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2020 : 220 € HT par participant.
Le CFPTS est assujetti à la TVA (20%)

Lieu du stage
CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie…)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Bénédicte Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - formation initiale / élargissement du domaine de compétence

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE
Direction Patrick Ferrier

92, av. Gallieni 93177 Bagnolet cedex
Tél. 01 48 97 25 16
Fax 01 48 97 19 19
www.cfpts.com

SIRET 31360884600025
NAF 8559A
N° d'agrément de l'organisme de formation 11930121093

Association loi 1901, conventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication
N° de TVA intracommunautaire
n° FR76313608846